

Planifier, préparer et gérer la retraite, défis et enjeux pour l'individu et la société

Alors qu'il prend sa retraite à 62 ans en moyenne, en 2009, le Canadien qui a atteint cet âge peut espérer vivre jusqu'à 85 ans, ce qui donne la mesure de la durée de sa retraite¹, soit une période de 23 ans. Depuis 1981, cette période moyenne de la retraite s'est accrue de 6 ans puisqu'à cette époque, la prise de retraite s'effectuait en moyenne à 65 ans, et l'espérance de vie résiduelle, à cet âge, était de 17 ans. L'allongement de la période de la retraite n'est qu'un des nombreux facteurs qui ont, au cours des dernières années, rendu plus complexe et plus essentielle la prise de décisions éclairées au sujet de la retraite, tant par les premiers intéressés, les futurs retraités et les retraités, que par les décideurs publics.

L'objectif premier de ce livre consiste à outiller le lecteur afin de l'amener à faire de meilleurs choix dans la planification, la préparation et la gestion de sa retraite. Il vise également à susciter une solide prise de conscience quant aux défis et aux enjeux qu'ils présentent pour l'individu et la société. Et ce, afin de favoriser la discussion et la réflexion quant aux questions individuelles et sociales liées à la retraite.

Dans ce premier chapitre, pour introduire le cours, on exposera d'abord le contexte dans lequel se font maintenant ces exercices, plus de 6 ans après la crise financière de 2008-2009, dont les pays industrialisés se remettent lentement; on s'intéressera également à la transformation rapide, sur le plan démographique, se produisant actuellement dans ces sociétés. On donnera ensuite un

¹. Statistique Canada, tableaux CANSIM 282-0051 (Enquête de la population active) et 102-4307 (Espérance de vie à la naissance et à 65 ans). Données applicables à l'année 2009.

aperçu général des activités de la gestion des finances personnelles concernées par la retraite, ce qui constituera une façon de donner une présentation intégrée de tous les thèmes du cours et des prochains chapitres.

1. Les Canadiens, les Québécois et la retraite - le contexte actuel

Planifier, préparer et gérer la retraite en 2014 dans les pays industrialisés sont des responsabilités plus exigeantes et plus importantes qu'à aucun autre moment dans le passé en raison d'une conjonction de facteurs qui doivent maintenant être pris en considération. Les différents chapitres ou thèmes de ce volume présenteront les enjeux et les décisions liés à la retraite en prenant soin de rappeler ces contraintes et opportunités, et d'illustrer la façon d'en tenir compte. Afin de préparer le terrain, nous nous appliquerons dès maintenant à examiner les principaux aspects à considérer pour ce qui concerne:

- les conditions économiques;
- la démographie;
- le contexte politico-légal
- les autres facteurs sociaux

Dans cet examen, nous nous efforcerons de dégager les méga tendances plutôt que les circonstances purement conjoncturelles.

A. Conditions économiques

Comme toute activité impliquant l'épargne et l'investissement, la préparation et la gestion de la retraite sont largement influencées par les conditions économiques générales. Bien que plus de 6 ans se soient écoulées depuis le début de la crise financière de 2008-2009, les économies des pays industrialisés n'ont toujours pas retrouvé les taux croissances d'avant 2008. De plus, les grandes zones économiques du monde industrialisé, l'Amérique du Nord, l'Europe et le Japon, ont toutes connu, depuis 2009 des difficultés économiques significatives, bien que cela n'ait pas provoqué une nouvelle récession mondiale:

- la crise autour du relèvement du plafond de la dette aux États-Unis, suivi d'un abaissement de la cote de crédit de ce pays par Standard and Poors;
- la crise de la dette souveraine (et de l'euro) suite aux difficultés rencontrées par la Grèce, l'Irlande, le Portugal, l'Espagne et, dans une moindre mesure, l'Italie;
- les implications financières du tsunami au Japon (avril 2011) et la dévaluation du Yen au printemps 2012; puis à l'automne 2012, l'adoption d'une politique monétaire résolument expansionniste.

i) Croissance économique plus faible anticipée dans les pays développés et les pays émergents

La crise économique de 2008-2009 se démarque, par son importance, lorsqu'on la compare aux ralentissements économiques que les pays industrialisés ont

connu depuis 1980. Elle est également associée à des changements durables dans l'évolution de la production économique tant dans les pays développés que dans les autres zones économiques, telles les pays émergents. Selon l'OCDE, la croissance économique sera plus faible au cours des 40 prochaines années qu'elle ne l'a été depuis 1970, et ce tant pour les pays industrialisés, qui devraient connaître une croissance annuelle moyenne de 2%, que pour les pays émergents dont la croissance devait graduellement baisser pour rejoindre celle des pays de l'OCDE entre 2030 et 2050². Le tableau 1.1 montre certaines des prévisions à long terme de l'organisme de coopération des pays développés en ce qui a trait au PIB potentiel pour ses pays membres, pour d'autres pays et pour les grands ensembles économiques de la planète. Le PIB *potentiel* est un concept qui correspond à la capacité de production d'un pays lorsque le niveau optimal d'emploi est atteint, ce qui signifie qu'on n'y constate pas de chômage dû à la faiblesse de l'économie, ni une surchauffe de l'économie parce qu'on y produit davantage que la capacité réelle.

TABLEAU 1.1

PRÉVISIONS À LONG TERME DU TAUX DE CROISSANCE DU PIB POTENTIEL^a

Pays / Zone	Croissance annuelle du PIB <i>potentiel</i> en %			
	2001-2007	2012-2017	2018-2030	2031-2050
<i>Canada</i>	2,6	2,2	2,2	2,3
<i>États-Unis</i>	2,5	2,1	2,4	2,1
<i>Zone euro</i>	1,8	1,4	1,7	1,4
<i>Japon</i>	0,6	0,9	1,4	1,3
<i>Pays de l'OCDE</i>	2,1	2,0	2,2	1,9
<i>Chine</i>	10,2	8,9	5,5	2,8
<i>Brésil</i>	3,2	4,4	3,9	2,5
<i>Inde</i>	7,4	7,2	6,5	4,5
<i>Total des pays non OCDE</i>	6,9	6,9	5,1	3,0
<i>Total mondial</i>	2,7	3,4	3,3	2,4

a. OCDE, Perspectives économiques de l'OCDE, Mai 2012

Alors que le Canada et les États-Unis voient leur potentiel fléchir légèrement, tout en se maintenant au-dessus du seuil de 2%, l'Europe et le Japon se dirigeraient vers des taux annuels de croissance inférieurs à 1,5% au cours de la période 2031-2050. Au même moment, la croissance des grands pays émergents, la Chine, l'Inde et le Brésil, diminuera graduellement de 2012 à 2050, quoique de façon moins marquée pour ce qui est de l'Inde. Le même phéno-

² OCDE, Perspectives économiques de l'OCDE, Mai 2012, version préliminaire, ISBN 978-92-17891-5 et OCDE, Les sources de la croissance économique dans les pays de l'OCDE, 2004, ISBN 92-64-29941-6

mène s'observera pour l'ensemble des pays ne faisant partie de l'OCDE, tout comme pour la croissance mondiale.

Le principal facteur expliquant le ralentissement de la croissance dans les pays de l'OCDE est l'évolution démographique qui se traduit par une plus faible croissance de la population en âge de travailler de même que des taux de participation au marché du travail. Les pays émergents dont la croissance diminuera davantage au cours des prochaines années, seront affectés de plus par un ralentissement des gains de productivité qu'ils ont connus ces derniers grâce à d'importants rattrapages en matière de technologie et de formation de la main d'œuvre.

ii) Éléments conjoncturels - Taux de chômage élevés, incertitudes quant à l'inflation

En février 2015, plusieurs pays industrialisés continuent d'afficher des taux de chômage relativement élevés³ :

- Canada: 6,8%; Québec: 7,4%
- États-Unis: 5,5%
- Union européenne: 11,3%
- Japon: 3,5%

Ces économies, à l'exception du Japon, opèrent donc au-dessous de leur potentiel en raison de leurs taux de chômage élevé. Normalement, dans de telles circonstances, les pressions inflationnistes sont faibles ou inexistantes. Cependant les prix élevés de l'énergie et des aliments ces dernières années se sont traduits par des taux d'inflation significatifs à certains moments⁴, par exemple à l'été 2012, on observait les taux suivants:

- Canada: 2,9%
- États-Unis: 3,0%
- Union européenne: 3,1%

En février 2015, en raison notamment de la baisse importante dans le prix du pétrole et d'autres matières premières, les taux d'inflation ont beaucoup diminué dans les pays développés, et l'Union européenne enregistre depuis décembre 2014 des taux négatifs d'inflation, soit une légère déflation:

- Canada: 1,0%
- États-Unis: 0,0%
- Union européenne: -0,3%

³. Sources : Statistique Canada; Bureau of Labor Statistics (États-Unis); Eurostat (Union européenne); la donnée pour l'Union européenne s'applique à juin 2014.

⁴. Sources : idem

iii) Faibles rendements des marchés boursiers et des obligations gouvernementales de haute qualité

Les marchés financiers ont été caractérisés par une grande volatilité depuis la crise financière de 2008-2009. Au plus fort de la tourmente, la contre-performance de plusieurs gestionnaires de caisses de retraite a grandement défrayé la manchette, particulièrement la déconvenue de la Caisse de dépôt et placement du Québec qui a accusé un rendement négatif de 26% pour l'année 2008.

Lorsqu'on considère la période qui va du 1^{er} janvier 2000 au 31 mars 2015, la contre performance des marchés boursiers, particulièrement aux États-Unis est également remarquable: le rendement annuel moyen composé pour cette période de près de 15 ans a été de 2,7% aux États-Unis et de 3,9% au Canada⁵. Pendant ce temps, le rendement sur obligations venant à échéance dans 10 ans du Gouvernement des États-Unis a graduellement diminué, passant de 6,7%, au début des années 2000, à 1,9% au début d'avril 2015. Même si la diminution des taux d'intérêt, qui s'est accélérée après 2008, a été bénéfique à court terme pour les portefeuilles d'obligation, cette situation a affecté la solvabilité des caisses de retraite. Ainsi à la fin de 2010, 76% des régimes de retraite à prestations déterminées sous juridiction fédérale rapportait un déficit de capitalisation. La figure 1.2 illustre l'impact de la crise financière de 2008-2009 sur la solvabilité des caisses de retraite et le rétablissement graduel en cours depuis cet événement.

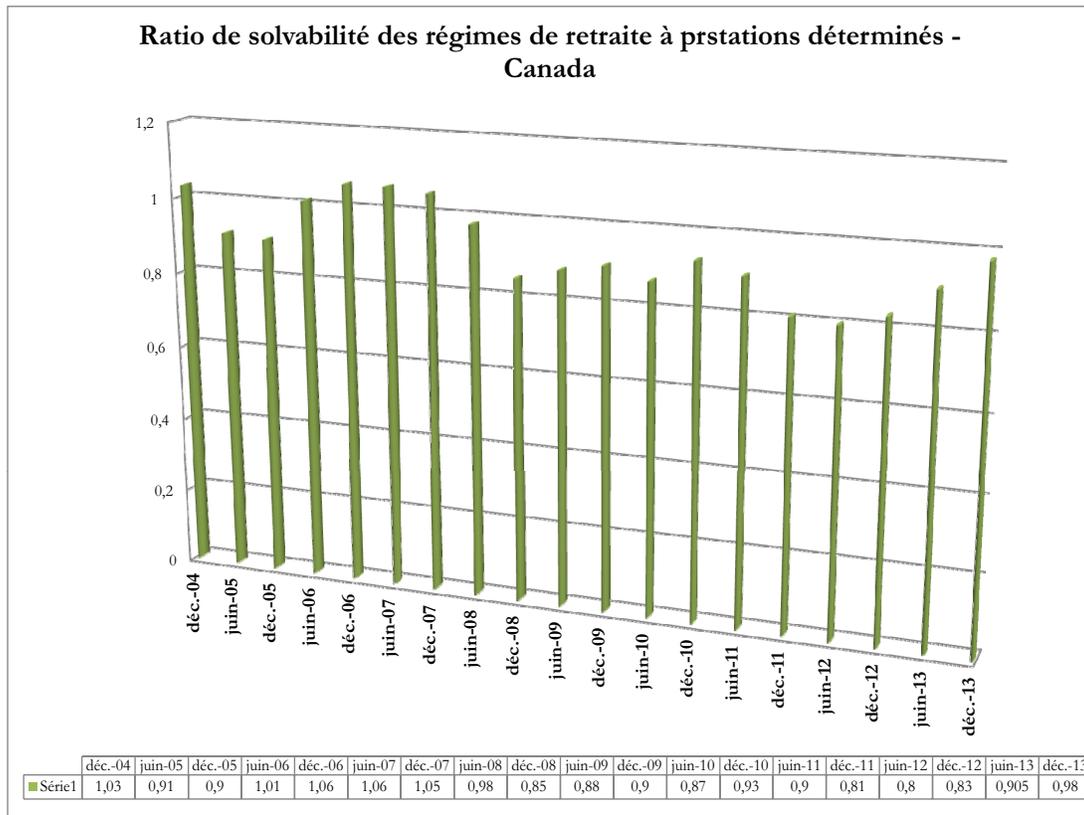
iv) Crise de la dette souveraine, stagnation économique et stimuli monétaires dans la zone Euro

La crise financière a durement frappé certains pays européens. Dans certains cas comme l'Islande, l'Irlande, l'Espagne et Chypre, la crise a particulièrement frappé le secteur bancaire, et certaines institutions de ce secteur ont été mises en faillite ou ont dû être renflouées à grand frais par l'état, ce qui à terme affecte négativement le crédit du pays. La Banque centrale européenne (BCE) a mis en œuvre à l'été 2012 des politiques dont l'effet a été de rassurer les opérateurs de marché à l'effet que les obligations des pays vulnérables de la zone euro seraient soutenus directement par la BCE en cas crise de confiance envers ces pays. Au moment où ce texte est rédigé, ce biais en faveur de l'assouplissement monétaire, alors que la BCE a annoncé au début de septembre 2014 un programme d'achats de titres adossés à des actifs, semblable à ceux mis en œuvre par la Banque du Japon et la *Federal Reserve* américaine.

Le cas qui a plus attiré l'attention des médias est la Grèce qui a fait l'objet de plusieurs plans de sauvetage, y incluant une renonciation à une partie de la dette de la part des créanciers. Malgré les difficultés considérables que cela occasionnerait, on a évoqué la possibilité que la Grèce se retire éventuellement de l'Euro. Le Portugal, et dans une moindre mesure l'Italie, se retrouvent aussi en situation délicate et ont vu leur cote de crédit abaissée au cours des dernières années. Le baromètre généralement utilisé pour mesurer la situation est le taux des obligations venant à échéance dans 10 ans émis par différents pays euro-

⁵. Notons que ces taux de rendement ne tiennent pas compte des dividendes. Source de l'information : Yahoo!Finance.

FIGURE 1.1

SOLVABILITÉ DES CAISSES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉTERMINÉES SOUS JURIDICTION FÉDÉRALE AU CANADA - 2004 À 2013^a

a. Différents documents consultés sur le site du Bureau du surintendant des institutions financière le 14 août 2014 (www.osfi-bsif.gc.ca)

péens. Le tableau 1.2 fournit cette information en date du 23 mai 2012, avant que la BCE s'engage résolument à soutenir les titres souverains de la zone euro, puis au 5 septembre 2014, après l'annonce du programme d'achat de titres par la banque centrale européenne, et enfin au 7 avril 2015, soit un mois après l'entrée en vigueur de ce programme d'achat de titres..

Pour les gestionnaires de caisses de retraite, tout comme pour les épargnants qui gèrent leur épargne-retraite, les obligations gouvernementales ont généralement été considérées comme un étalon de référence, procurant à la fois la meilleure sécurité et un rendement adéquat pour capitaliser suffisamment leur portefeuille. Ce que le tableau 1.2 fait ressortir, c'est que ces gestionnaires sont aujourd'hui confrontés à un dilemme qui consiste à choisir entre les titres sécuritaires, dont le rendement est insuffisant, ou les titres plus risqués, que les mar-

TABLEAU 1.2

TAUX D'INTÉRÊTS SUR LES OBLIGATIONS 10 ANS - PAYS EUROPÉENS^a, ÉTATS-UNIS ET CANADA

Émetteur	Taux au 23 mai 2012	Taux au 5 septembre 2014	Taux au 7 avril 2015
<i>Allemagne</i>	1,37%	0,93%	0,18%
<i>Angleterre</i>	1,75%	2,46%	1,58%
<i>France</i>	2,51%	1,26%	0,47%
<i>Italie</i>	5,65%	2,25%	1,20%
<i>Espagne</i>	6,29%	2,04%	1,18%
<i>Irlande</i>	7,20%	1,65%	0,75%
<i>Portugal</i>	11,99%	3,06%	1,66%
<i>Grèce</i>	29,44%	5,57%	11,65%
<i>États-Unis</i>	1,74%	2,46%	1,91%
<i>Canada</i>	1,88%	2,11%	1,35%

a. Prudent Bear, Credit Bubble Bulletin, 23 mai 2012 et 5 septembre 2014 (www.prudentbear.com), site du Financial Times, 7 avril 2015 (<http://markets.ft.com/Research/Markets/Government-Bond-Spreads>)

chés considèrent comme spéculatifs, donc inappropriés pour un fonds de retraite, lorsqu'ils ne jouissent pas du soutien de la banque centrale.

La crise de la dette souveraine accule également les dirigeants politiques devant le dilemme de la mise en place de mesures d'austérité visant à assainir les finances de l'état tout en mettant en place les conditions qui permettront une croissance économique également nécessaire pour maintenir, autant que possible le niveau de vie de la population et les missions de base de l'état.

B. Démographie

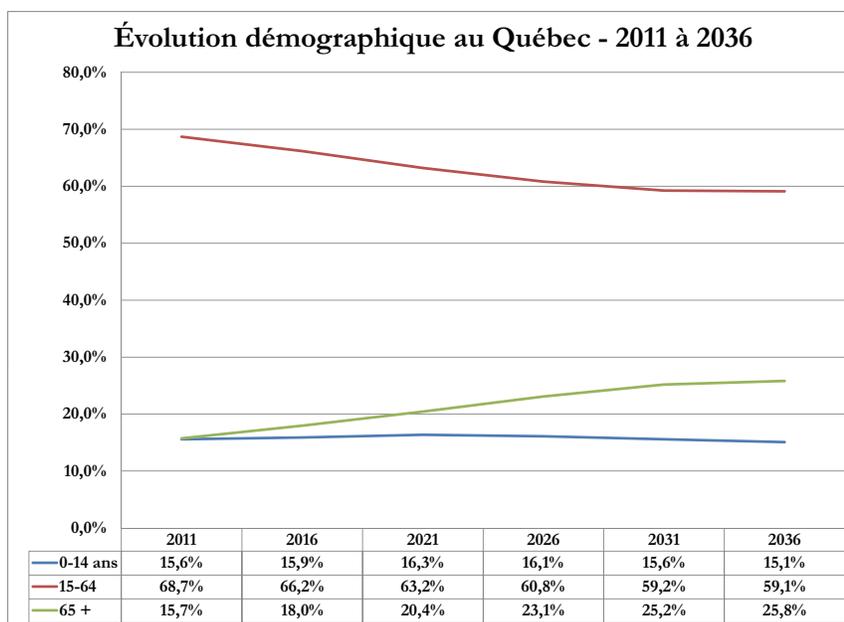
Au moment où les économies mondiales, dans la foulée d'une crise majeure, sont également en transition vers de nouvelles réalités économiques, les sociétés qui les constituent connaissent des transformations majeures. À cet égard, les changements démographiques sont possiblement les plus significatifs, considérant leur effet d'entraînement sur les autres dimensions sociales et l'importance qu'ils ont dans la transformation économique en cours. Passons en revue certains aspects de l'évolution de la démographie, particulièrement dans les pays industrialisés.

i) Vieillesse de la population et inversion de la pyramide d'âge

Le vieillissement de la population est un phénomène bien présent et bien documenté en Occident. Déjà dans certains pays, tel le Japon, ont atteint le seuil critique où 24% de leur population est âgée de 65 ans ou plus. Au Canada, en

supposant une croissance à rythme modéré de la population, telle celle observée entre 2006 et 2008, ce stade sera atteint en 2041, alors qu'au Québec, où la cohorte des 65 ans et plus est déjà plus nombreuse que celle des 0 à 14 ans, on comptera en 2028, toujours selon l'hypothèse de la croissance modérée, 24% de personnes âgées de 65 ans et plus. Cette évolution est décrite à la figure 1.2.

FIGURE 1.2

ÉVOLUTION DES GROUPES D'ÂGE AU QUÉBEC - 2011 À 2036^a

a. Source : CASIM, Tableau 052-0005, Population projetée, Canada, provinces et territoires, scénario de projection M2 (croissance moyenne, tendance 2006 à 2008)

Alors que les États-Unis et le Canada sans le Québec seront parmi les derniers endroits du monde industrialisé à être confrontés au seuil critique de 24%, le Québec arrivera à ce seuil en même temps que plusieurs pays européens dont la France et l'Espagne. Autre particularité, le Québec est l'endroit, après le Japon où le passage de 12% à 24% de personnes âgées de 65 ans ou plus s'est effectué le plus rapidement, soit en 32 ans.⁶

⁶. Ministère de l'emploi et de la solidarité sociale, Rapport synthèse de la Commission nationale sur la participation au marché du travail des travailleuses et travailleurs expérimentés de 55 ans et plus, 2011 (www.mess.gouv.qc.ca/grands-dossiers/travailleurs-experimentes)

ii) Évolution de l'espérance de vie

La baisse des taux de fécondité dans les pays industrialisés est un phénomène bien documenté et explique, en partie le vieillissement des populations. Un autre facteur est également à l'oeuvre, soit l'allongement de l'espérance de vie. Au moment où ce texte est écrit, selon l'analyse la plus récente publiée par Statistique Canada, l'espérance de vie moyenne à la naissance des hommes et des femmes au Québec est de 81 ans, alors qu'ils vivront en moyenne vingt ans de plus s'ils atteignent l'âge de 65 ans⁷. Les données se rapportant à l'ensemble du Canada sont très similaires et montrent, tout comme pour le Québec une longévité à la naissance supérieure d'environ 5 ans pour les femmes par rapport aux hommes. Lorsqu'on considère les statistiques sur l'espérance de vie, il faut tenir compte du fait qu'on est en présence d'un phénomène dynamique alors qu'une statistique sur l'espérance de vie donne une image de la situation à un moment précis. On peut constater de quelle façon a évolué l'espérance de vie des Canadiens au tableau 1.3. Alors son espérance de vie était de 59,7 ans en 1921, le Canadien de 2006 a une espérance de vie à la naissance de 80,8 ans. De plus, si on analyse l'évolution de l'espérance de vie à 65 ans depuis 2002, on constate qu'en 4 ans, elle s'est accrue de 0,8 années. Si la tendance à l'augmentation de l'espérance de vie se poursuit tel que le prévoient les démographes, on peut conclure que la majorité des personnes de 65 ans qui prennent leur retraite ces années-ci vivront plus de 20 ans, soit l'espérance de vie actuellement calculée à 65 ans.

TABLEAU 1.3

CANADA - ÉVOLUTION DE L'ESPÉRANCE DE VIE, 1921 À 2006

	Espérance de vie à la naissance			Espérance de vie à 65 ans		
	Les deux sexes	Hommes	Femmes	Les deux sexes	Hommes	Femmes
	années					
1921	59,7	58,8	60,6	13,3	13,0	13,6
1931	61,0	60,0	62,1	13,3	13,0	13,7
1941	64,6	63,0	66,3	13,4	12,8	14,1
1951	68,5	66,4	70,9	14,1	13,3	15,0
1961	71,1	68,4	74,3	14,8	13,6	16,1
1971	72,7	69,4	76,5	15,7	13,8	17,6
1981	75,4	71,9	79,1	16,8	14,6	18,9
1992	78,0	74,8	81,2	18,2	16,0	20,1
2002	79,7	77,2	82,1	19,1	17,2	20,6
2003	79,9	77,4	82,4	19,2	17,4	20,8
2004	80,2	77,8	82,6	19,5	17,7	21,0
2005	80,4	78,0	82,7	19,6	17,9	21,1
2006	80,8	78,4	83,0	19,9	18,2	21,4

Notes :
 Les estimations d'espérance de vie de 1921 à 1981 sont basées sur les tableaux de mortalité complets.
 Terre-Neuve-et-Labrador n'est pas incluse dans les estimations d'espérance de vie de 1921 à 1941.
 Le Québec n'est pas inclus dans les estimations d'espérance de vie de 1921.

Source : Statistique Canada, CANSIM, tableau [102-0511](#).

⁷ Site de statistique Canada consulté le 8 septembre 2014 :

<http://www.statcan.gc.ca/tables-tableaux/sum-som/102/cst01/health72a-fra.htm>

iii) Impacts pour la population active et le marché du travail

On peut être tenté de croire que la majorité des personnes qui ont pris leur retraite entre 1980 et 2000 n'ont pas eu tellement à se préoccuper des changements intervenus dans la population active sur le marché du travail après leur départ à la retraite. Pour adopter ce point de vue, il faut d'abord faire abstraction du fait que les revenus d'emploi ont été en 2006 une source de revenus significative, soit 18%, pour les Canadiens de 65 à 74 ans, bien que cela soit moins le cas au Québec⁸.

Au-delà de la possibilité de demeurer actif au moment de la retraite, celui ou celle qui prépare ou gère sa retraite se préoccupera de plus en plus de l'évolution de la population active pour les conséquences que cela aura sur la situation économique générale et les politiques sociales. Deux tendances seront suivies particulièrement de près:

- **Baisse importante du ratio travailleurs/retraités.** De 7,8 qu'il était au Québec en 1971, le ratio du nombre de travailleurs potentiels par personne de 65 ans ou plus diminue graduellement pour atteindre 2,1 en 2030, tel qu'illustré à la figure 1.3.

FIGURE 1.3

NOMBRE DE TRAVAILLEURS POTENTIELS PAR PERSONNE DE 65 ANS ET PLUS, QUÉBEC, 1971-2030^a



a. Ministère de l'emploi et de la solidarité sociale (MESS), Rapport synthèse de la Commission nationale sur la participation au marché du travail des travailleuses et travailleurs expérimentés de 55 ans et plus, 2011, page 7 (www.mess.gouv.qc.ca/grands-dossiers/travailleurs-experimentes)

- **Faible croissance (ou décroissance) de la population en âge de travailler.** Au cours de la période 1973 à 1982, la population âgée de 15 à 64 ans a augmenté

⁸. 2006 est la dernière année pour laquelle Statistique Canada a établi les revenus pour cette tranche d'âge (série terminée).

de près de 13%. Pour les trois périodes de 10 ans qui ont suivi, le taux de croissance a été d'environ 5% par décennie. On prévoit actuellement que le nombre de personnes appartenant à ce groupe d'âge diminuera légèrement au cours de chacune des prochaines décennies qui nous mènent à l'horizon 2032. À cet égard, tout comme pour ce qui a trait au vieillissement de la population, le Québec se démarque nettement des autres régions de l'Amérique du Nord, comme on peut le constater à la figure 1.4.

FIGURE 1.4

ÉVOLUTION DE LA POPULATION EN ÂGE DE TRAVAILLER, QUÉBEC, CANADA, ÉTATS-UNIS ET ONTARIO, 2010 À 2030^a



a. MESS, op. cit., page 8

Les méga tendances que nous venons de décrire transformeront rapidement, selon les spécialistes en ressources humaines, les marchés du travail dans les pays industrialisés, lesquels évolueront de leur situation actuelle de surplus vers une condition de pénurie de main-d'œuvre. D'ailleurs des pressions importantes se font déjà sentir de la part des gouvernements et des associations industrielles pour le maintien en emploi, au moins sur une base de temps partiel, des personnes âgées de 60 ans et plus.

iv) Immigration

Les pays industrialisés ont bénéficié, depuis les années 1950, de flux migratoires importants qui leur ont permis de faire croître leur main-d'œuvre et, par le fait même, leurs économies nationales. La crise économique de 2008-2009 et ses suites, qui ont frappé plus durement les pays industrialisés, ont ralenti cette tendance, de façon générale. L'avenir dira si la situation de pénurie de main-d'œuvre qui s'annonce sera solutionnée en partie par un plus grand recours à l'immigration. Les éventuels efforts pour attirer davantage de nouveaux résidents en provenance de l'immigration se heurteront cependant à un nouvel obstacle, soit la plus forte croissance économique que connaîtront encore les pays émergents et les pays en développement d'ici 2050.

C. Contexte politico-légal

Poursuivons cette tournée des facettes de l'environnement dans lequel s'effectue la préparation et la gestion de la retraite en nous arrêtant aux aspects qui relèvent de la politique et des lois qui ont une incidence sur ces activités. Nous traiterons successivement de 3 aspects:

- La politique de compressions budgétaires appliquée dans les pays industrialisés;
- Les mesures d'aide fiscale à la préparation de la retraite à la disposition de l'épargnant canadien; et,
- Les mesures sociales et fiscales touchant les retraités et les personnes âgées

i) L'assainissement des finances publiques au Canada et dans les autres pays industrialisés

Tant à Ottawa qu'à Québec, on s'est fixé pour objectif d'éliminer le déficit budgétaire, qui a été la norme depuis 2008-2009, vers le milieu de la décennie 2010. Des politiques semblables sont présentement appliquées aux États-Unis, en Europe et dans les autres pays de l'OCDE. Bien qu'on compte renflouer partiellement les coffres de l'état grâce aux rentrées d'argent qui découleront de la relance économique, l'opération fera aussi appel à des contributions additionnelles de la part des contribuables, soit sous forme d'impôt ou de taxes, ou en imposant des frais accrus aux utilisateurs des services rendus par l'état. On assistera également à des coupures de services ou à des réductions d'avantages, notamment le report de l'âge où on devient admissible aux prestations de la pension de la sécurité de la vieillesse, au Canada.

Bien que le Canada, qui s'est mieux tiré d'affaires lors de la crise de 2008-2009, ne se retrouve pas dans l'obligation d'appliquer des mesures aussi draconiennes que celles auxquelles doivent avoir recours les pays européens touchés par la crise de la dette, les arbitrages qu'on y effectue entre les clientèles des différentes missions de l'état ne sont pas sans provoquer des tensions. On n'a qu'à penser à la crise majeure provoquée au Québec par la décision de hausser les frais de scolarité à l'université, ou au débat entourant la modifications des règles touchant l'assurance emploi. De plus, la plupart des pays industrialisés ont été ces dernières années le théâtre des revendications visant à améliorer la répartition de la richesse et des revenus, véhiculées par le mouvement *Occupy*.

ii) L'aide fiscale à la planification et la gestion de la retraite

Les chapitres 2 et 3 de ce livre s'appliqueront à présenter de façon détaillée les différents régimes individuels et collectifs servant à planifier la retraite. Cette présentation sera complétée, au chapitre 4 par la présentation des mesures sociales et autres véhicules pouvant servir à cette même fin. Dans ce chapitre d'introduction, nous identifierons d'abord les différentes mesures selon la nomenclature des *piliers* utilisés par plusieurs spécialistes pour décrire cet ensemble⁹.

⁹. CASTONGUAY, Claude, Le point sur les pensions, Cirano, janvier 2011

- **Pilier 1 - La Pension de vieillesse et le Supplément du revenu garanti.** Ces mesures sociales permettent à tous les Canadiens âgés de 65 ans ou plus de recevoir une pension annuelle de 6 705\$, la Pension de sécurité de vieillesse (PSV)¹⁰. Bien que la majorité des Canadiens peuvent compter sur la PSV, on a mis en place un mécanisme de récupération graduelle visant les contribuables à revenus plus élevés. En 2013, le seuil à partir duquel la récupération commence à s'appliquer est 70 954\$. Les personnes à faibles revenus peuvent, par contre, toucher le Supplément du revenu garanti. Dans une analyse qu'il a publiée en janvier 2011, Claude Castonguay observe qu'au début de 2009, près de la moitié des Québécois âgés de 65 ans ou plus touchent le Supplément du revenu garanti.
- **Pilier 2 - Le Régime des pensions du Canada et le Régime des rentes du Québec.** Lorsqu'ils travaillent, soit en occupant un emploi ou en exerçant une activité indépendante, les Canadiens contribuent soit au Régime des pensions du Canada (hors Québec) soit au Régime des rentes du Québec. Ces régimes publics sont gérés l'un par le Gouvernement du Canada, l'autre par le Gouvernement du Québec. La pension annuelle maximale que peut toucher en 2014 un rentier québécois à compter de l'âge de 65 ans est 12460\$¹¹.
- **Pilier 3 - Les régimes complémentaires de retraite publics et privés.** Un peu moins de 40% des travailleurs bénéficient en 2012 d'un régime de retraite mis sur pied par leur employeur. Tant au Québec qu'ailleurs au Canada, en 2012, les prestations reçues à même les sommes accumulées dans ces régimes ont représenté 29% des revenus totaux déclarés par les personnes de 65 ans ou plus¹².
- **Pilier 4 - Les régimes enregistrés d'épargne-retraite (RÉER) et l'épargne personnelle.** Les contribuables canadiens ont la possibilité additionnelle de planifier leur retraite en cotisant annuellement au RÉER selon une limite déterminée par leurs revenus de l'année précédente. En 2012, le revenu global des personnes de 65 ans et plus, tant au Québec que dans le reste du Canada provenaient de leurs RÉERs dans une proportion de 2%, soit une part très faible lorsqu'on considère l'attention médiatique et publicitaire consacrée à ce véhicule d'épargne. D'autres véhicules d'épargne sont aussi à la disposition des épargnants tel le Compte d'épargne libre d'impôt (CELI) et l'épargne non enregistrée.

En plus des mesures fiscales axées sur la planification de la retraite, plusieurs mesures fiscales touchent la gestion de la retraite au moment où le contribuable s'est retiré partiellement ou complètement du marché du travail. Les chapitres 2 et 3 de ce livre traiteront de mécanismes des décaissement des sommes accumu-

¹⁰. Les montants indiqués dans ce paragraphe sont ceux en vigueur pour les mois de juillet à septembre 2014. Site web consulté le 29 août 2014 :

<http://www.servicecanada.gc.ca/fra/services/pensions/sv/paiements/index.shtml>

¹¹. Site web consulté le 29 août 2014 :

http://www.rrq.gouv.qc.ca/fr/retraite/rrq/calcul_rente/Pages/calcul_rente.aspx

¹². CASTONGUAY, op. cit. et Statistique Canada, CANSIM, 111-0035

lées dans les régimes de pension privés et les REERs. On traitera ultérieurement, au chapitre 8, des considérations fiscales à la retraite.

D. Aspects sociaux de la préparation et de la gestion de la retraite

Pour conclure cette présentation, nous examinerons trois aspects de la réalité de ceux qui planifient actuellement leur retraite ou qui ont déjà atteint cette période de leur vie. Nous traiterons successivement

- de la perception de la retraite chez les Canadiens et les Québécois
- de la situation financière des 65 ans et plus; et,
- de la participation au marché du travail des personnes de 60 ans ou plus.

i) La perception de la retraite chez les Canadiens et les Québécois.

Des études récentes menées l'une auprès de l'ensemble des Canadiens et l'autre au Québec en viennent à la même conclusion : on a au Québec et au Canada, chez les travailleurs actifs et chez les retraités une perception généralement positive de la retraite. L'étude canadienne commandée par la compagnie d'assurance AXA nous apprend ce qui suit au sujet de la perception de la retraite:

- le Canada est un des pays où la retraite est perçue le plus positivement;
- On y prend sa retraite plus tôt qu'ailleurs, à l'âge de 62 ans, en moyenne;
- Dans la planification de la retraite, on compte sur ses épargnes personnelles comme principale source de revenus, et cela se vérifie en particulier chez les travailleurs plus jeunes;
- La cohorte du stage d'âge mûr est relativement moins préparée que les travailleurs plus jeunes¹³.

L'étude québécoise commandée par le Ministère de l'emploi et de la solidarité sociale auprès de la firme de sondages SOM nous révèle que les Québécois associent la période de la retraite à un moment où ils peuvent jouir d'une meilleure santé parce qu'ils n'ont plus à subir le stress du travail. Dans le même ordre d'idée, l'étude fait ressortir le fait qu'une des inquiétudes partagées par les pré-retraités et les retraités est le niveau de qualité et le maintien de la gratuité des soins dans le système de santé québécois¹⁴.

L'étude d'AXA a également documenté les facteurs qui incitent les Canadiens à planifier leur retraite. Les facteurs qu'on a identifiés sont:

- l'employeur cotise à un régime complémentaire de retraite au bénéfice de l'employé;

¹³. AXA, Baromètre de la retraite 2010 – Canada
(http://www.iclf.ca/DL/Barometre_axa_retraite.pdf)

¹⁴. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, Ministère de l'emploi et de la solidarité sociale, Évaluation des perceptions des retraités et pré-retraités par rapport à divers aspects de la retraite, SOM, mars 2011
(<http://www.mess.gouv.qc.ca/grands-dossiers/travailleurs-experimentes.asp>)

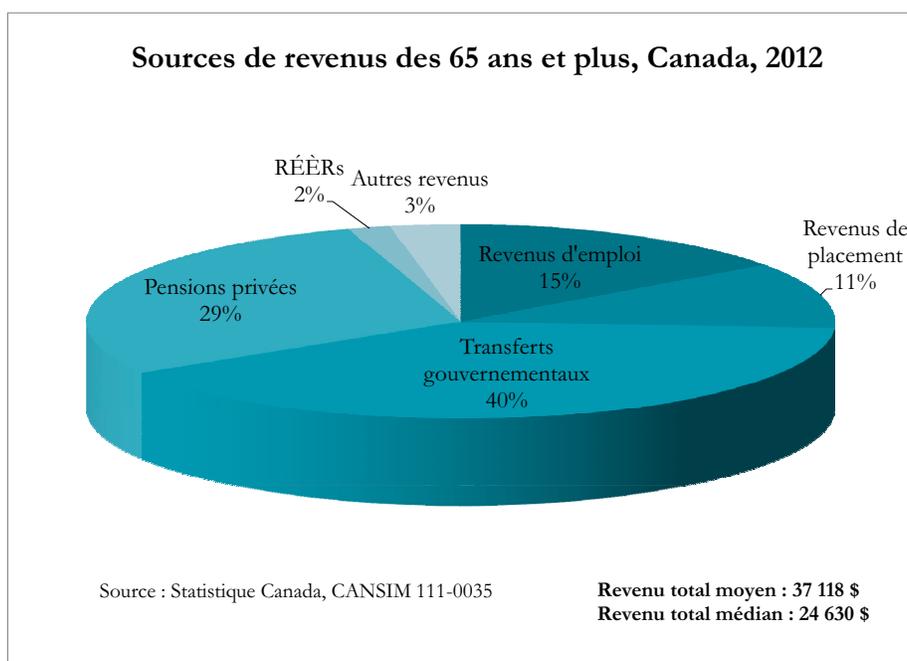
- l'atteinte d'un âge-clé;
- les conseils d'amis, de membres de la famille ou de professionnels;
- avoir un enfant

ii) La situation financière des 65 ans et plus

En 2012, les transferts gouvernementaux, soit les sommes versées par les gouvernements ont constitué la principale source de revenus à la fois pour les Québécois et les Canadiens âgés de 65 ans et plus; les Québécois retirent cependant des revenus plus importants de cette source, en proportion du total de leurs revenus. On notera par contre aux figures 1.5 et 1.6 que les Canadiens ont davantage retiré des revenus d'emploi et de revenus de placement que ne l'ont fait les Québécois, soit 26% par rapport à 20%.

FIGURE 1.5

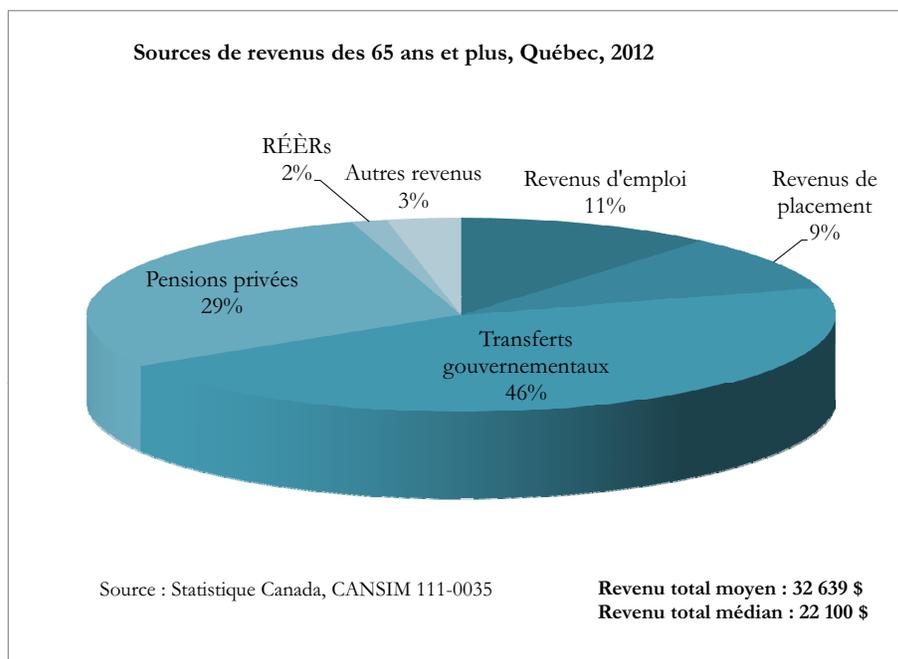
SOURCE DE REVENUS DES PERSONNES DE 65 ANS ET PLUS, CANADA, 2012



On notera tant pour ce qui est du Québec que de l'ensemble du Canada la différence significative entre le revenu moyen et le revenu médian. Le revenu médian est, rappelons-le, le montant au-dessous duquel on retrouve 50% des 65 ans ou plus, pour ce qui est du revenu total. Tant au Québec qu'au Canada, les personnes qui touchent des revenus très élevés et le plancher représenté par le Supplément du revenu garanti exercent des pressions à la hausse sur la moyenne qui dépasse ainsi de près de 50% le revenu médian. Enfin, le fait déjà évoqué que près de 50% des Québécois de 65 ans ou plus touchent le Supplément de revenu garanti est un indicateur qui ne trompe pas de la situation relativement précaire dans laquelle plusieurs de ceux-ci se retrouvent au moment de la retraite.

FIGURE 1.6

SOURCE DE REVENUS DES PERSONNES DE 65 ANS ET PLUS, QUÉBEC, 2012



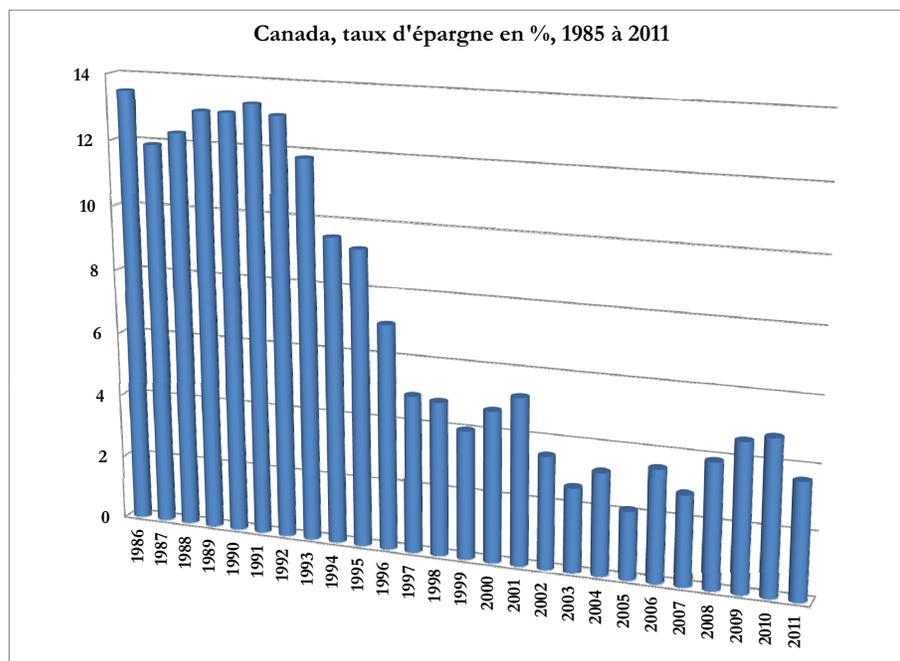
Puisque les Canadiens, particulièrement les jeunes travailleurs, ont indiqué dans l'enquête commandée par AXA, vouloir s'en remettre particulièrement à leur épargne personnelle pour planifier leur retraite, il convient de vérifier l'évolution des taux d'épargne au cours des récentes années pour évaluer le réalisme de cette stratégie. Comme on peut le voir à la figure 1.7, au cours des 20 dernières années, les taux d'épargne ont généralement diminué pour se situer à un niveau inférieur à 3,6% en 2011¹⁵. Cette même période, on le sait, a également été caractérisée par une diminution ininterrompue des rendements offerts sur les valeurs de placement. Ces deux tendances, la diminution des taux d'épargne et la diminution des taux de rendement, ont vraisemblablement affecté la situation financière des personnes qui ont pris leur retraite au cours des toutes dernières années.

iii) La participation à la main-d'œuvre des personnes de 60 ans et plus

Différents facteurs qui ont été évoqués jusqu'à maintenant permettent de soutenir l'hypothèse d'une participation accrue des personnes de 60 ans et plus sur le marché du travail au cours des prochaines années :

¹⁵. Taux annuel rapporté par Statistique Canada pour le 4e trimestre 2014 : 3,6%.

FIGURE 1.7

TAUX D'ÉPARGNE, CANADA, 1986 À 2011^a

a. Source: Statistique Canada. Tableau 380-0004 - Comptes sectoriels : particuliers et entreprises individuelles, annuel, CANSIM (base de données).

- Le effets néfastes du vieillissement de la population sur la situation économique des pays industrialisés, situation dont le Québec souffrira particulièrement;
- l'allongement de la période de vie en bonne santé résultant des progrès dans l'espérance de vie;
- la situation financière relativement précaire des personnes de 65 ans et plus;
- le report de 65 à 67 ans de l'âge d'admissibilité aux prestations de la Pension de sécurité de la vieillesse et au Supplément de revenu garanti

De nombreuses agences gouvernementales et associations industrielles forment depuis quelques temps différentes propositions visant à augmenter la participation au marché du travail des personnes de plus de 60 ans.

Les études qui ont tenté de mesurer l'intérêt des préretraités et des retraités ont fait ressortir que

- les préretraités réagissent plus favorablement à la possibilité de retarder la prise de retraite complète que les retraités à un retour éventuel sur le marché du travail;

- plusieurs retraités ou préretraités ont indiqué un mauvais climat de travail comme un des motifs les plus susceptibles de précipiter le retrait du marché du travail;
- lorsqu'ils considèrent la possibilité de demeurer actif après le moment où ils peuvent prendre leur retraite, les préretraités préfèrent réaliser un travail différent de celui effectué durant leur carrière;
- pour les personnes déjà retraitées, le retour possible peut être envisagé dans un rôle de mentor auprès des jeunes travailleurs; par contre, plusieurs jeunes retraités opposent un refus catégorique à l'idée de revenir sur le marché du travail;
- le maintien en emploi des personnes de 60 ans ou plus exigera des employeurs qu'ils consentent à des assouplissements dans les conditions de travail (heures flexibles, travail à temps partiel);
- les changements technologiques rapides constituent un obstacle additionnel au maintien en emploi des personnes de 60 ans et plus

2. Planification, préparation et gestion de la retraite, vue d'ensemble

Dans cette section, nous donnerons un aperçu très global de ce qu'implique la planification, la préparation et la gestion de la retraite. Le tout est illustré schématiquement à la figure 1.8. En plus des éléments de contexte et des 4 piliers de la planification de la retraite représentés en arrière plan, nous distinguons clairement 3 cycles sur cette représentation:

- La gestion financière de la retraite;
- Les phases de gestion; et,
- les phases temporelles

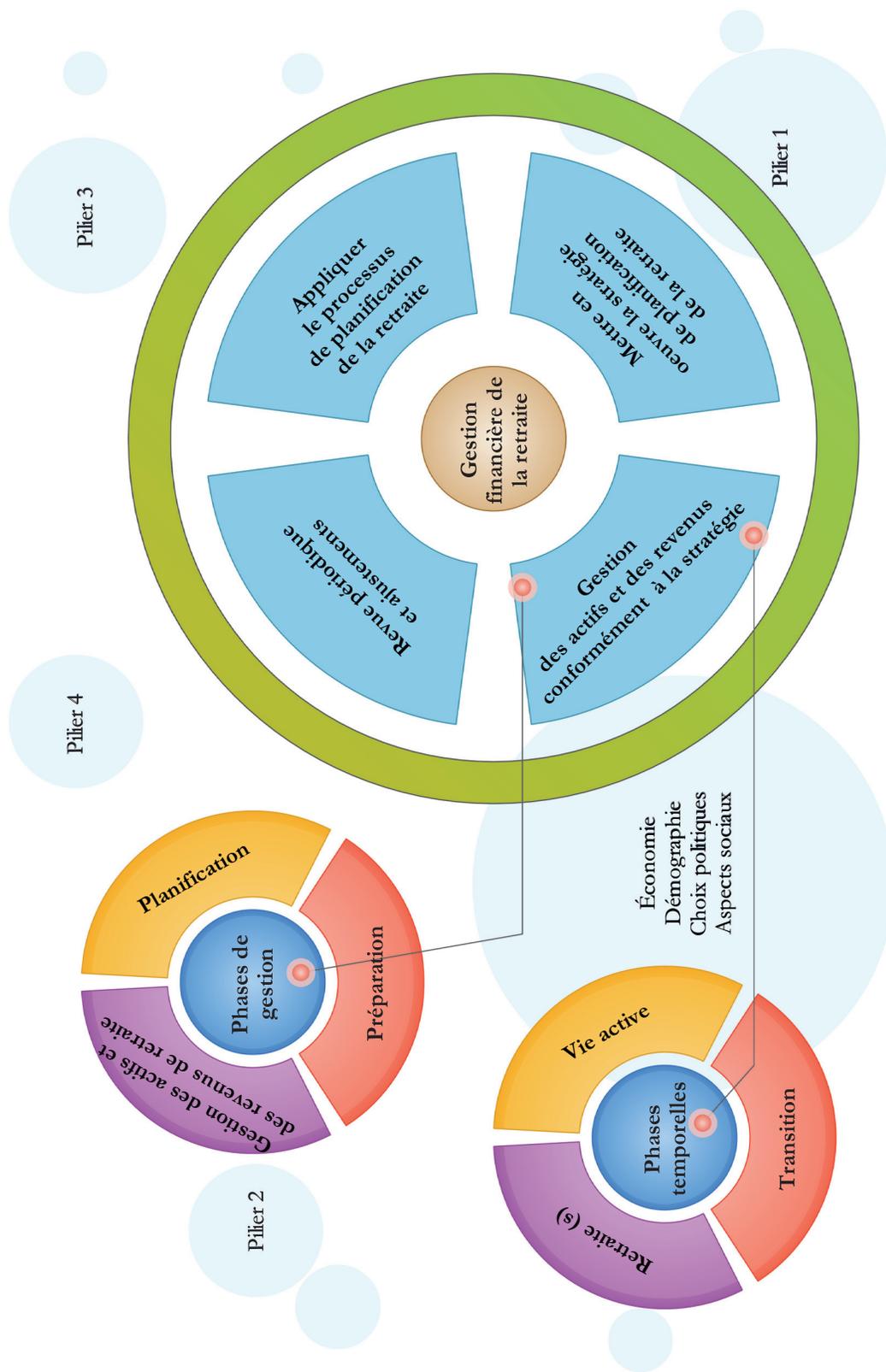
Décrivons brièvement chacun de ces cycles en les associant aux thèmes qui seront traités ultérieurement dans cet ouvrage.

A. La gestion financière de la retraite

La gestion financière de la retraite est une activité cyclique à laquelle s'appliquent tant les travailleurs actifs que les semi-retraités et les retraités. Alors que les travailleurs actifs effectuent une planification à l'horizon de leur retrait partiel ou total du marché du travail, les semi-retraités et les retraités ciblent dans leur planification des étapes futures de leur période de retraite ou semi-retraite. Les étapes de ce cycle sont:

1. *Appliquer le processus de planification de la retraite.* Le processus de la planification de la retraite vise essentiellement à déterminer le taux d'épargne requis pour accumuler le capital à l'horizon de la retraite ou l'étape ultérieure de la retraite ciblée par la démarche. Le chapitre 5 de cet ouvrage porte sur le processus de la planification de la retraite.

FIGURE 1.8 GESTION FINANCIÈRE DE LA RETRAITE - REPRÉSENTATION SCHEMATIQUE



2. **Mettre en œuvre la stratégie de planification de la retraite.** La stratégie de planification de la retraite réfère aux moyens particuliers auquel le futur retraité ou retraité recourt pour atteindre ses objectifs financiers. La stratégie comporte également des indicateurs et des seuils qui en favoriseront le suivi et l'adaptation. Le chapitre 6 de ce livre traite de la stratégie de la planification de la retraite.
- **Gestion des actifs et des revenus conformément à la stratégie.** Cette étape est celle qui occupe le plus de temps dans l'ensemble de la démarche et qui symbolise le mieux la nature de ce que représente la gestion financière de la retraite. Il s'agit d'une activité dont l'importance va en grandissant en passant du statut de travailleur actif, à celui de semi-retraité et à celui de retraité. Le chapitre 9 se concentrera sur la gestion à long terme des actifs et des revenus de retraite, un exercice qu'on a avantage à démarrer durant la vie active.
- **Revue périodique et ajustements.** Toute stratégie doit prévoir des révisions régulières et des possibilités d'ajustements lorsque des changements importants affectent les hypothèses de bases sur lesquels la stratégie a été élaborée. Cet aspect sera également abordé au chapitre 6.

B. La gestion des finances personnelles et la retraite

Durant la vie active, la gestion des finances personnelles s'effectue en fonction de deux grandes catégories d'objectifs, soit l'objectif de niveau de vie, d'une part, et les objectifs de sécurité et de progression financière, d'autre part; ce deuxième groupe représente en fait la composante épargne et investissement du plan financier. La planification de la retraite visant essentiellement à accumuler le capital requis pour jouir du niveau de vie recherché à la retraite, elle est donc pris en compte par la planification financière effectuée durant la vie active, pour autant qu'un certain niveau d'épargne est atteint. Sous l'angle des tâches de gestion, on peut distinguer 3 responsabilités particulières qui correspondent chacun à un moment particulier de la vie :

1. **La planification de la retraite.** Cette responsabilité consiste à appliquer *durant la vie active* le cycle de la gestion financière de la retraite qui a été décrit à la rubrique précédente.
2. **La préparation de la retraite.** Cette responsabilité qui n'accapare qu'une période relative courte par rapport aux 2 autres de ce cycle consiste à effectuer les choix et les ajustements que requiert, sur le plan financier, le passage de la vie active à la retraite ou la semi-retraite. Le chapitre 7 traitera des préparatifs financiers au départ à la retraite.
3. **La gestion des actifs et des revenus de retraite.** Cette responsabilité consiste à poursuivre, au moment de la retraite ou de la semi-retraite la gestion des actifs et des revenus de retraite amorcée depuis le début du cycle de la gestion financière de la retraite, lors de la vie active. Le chapitre 9 traitera de cet aspect de façon exhaustive.

C. Les phases temporelles

La gestion financière de la retraite exige que l'on perçoive bien les phases temporelles concernées par la retraite. À une époque où par choix ou nécessité, plusieurs choisissent de se retirer graduellement du marché du travail, pour ces personnes, le cycle décrit par ces phases connaîtra autant d'itérations additionnelles qu'il y aura de stades entre leur vie active principale et leur retraite définitive.

1. **La vie active.** Cette phase décrit la situation d'une personne qui occupe un emploi ou se livre à une activité de travail indépendant comme le travail autonome. On peut distinguer la vie pleinement active pour les jeunes travailleurs et les travailleurs d'âge mûr et la vie partiellement active pour ceux qui continuent à travailler tout en étant retraité ou pensionné.
- **La période de transition vers la retraite.** Cette période relativement brève entre la vie active et la retraite permet de faire les ajustements financiers requis et de se préparer mentalement et psychologiquement à sa prochaine condition de retraité ou pensionné.
- **La retraite.** Étape de la vie où une personne s'est retirée d'un emploi et perçoit des droits de pensions de régimes publics ou privés. Bien que certains retraités continuent de toucher des revenus d'emploi, cela ne constitue qu'une faible proportion de l'ensemble des revenus, soit 15%, pour les canadiens de 65 ans ou plus en 2012. Comme cela a été mentionné précédemment, il est prévu que des pressions de plus en plus insistantes se feront au cours des prochaines années pour qu'une plus grande proportion des retraités continuent de participer à la main-d'œuvre pendant quelques années après l'âge où ils deviennent admissibles à des prestations de retraite.

ANNEXE 1.1

RESSOURCES D'INTÉRÊT POUR LA PRÉPARATION ET LA GESTION DE LA RETAITE

Plusieurs organismes mettent à la disposition du public des ressources permettant de mieux préparer la retraite ou en comprendre le contexte et les enjeux.

- [Question retraite](#) : Organisme de référence créé en 2003 à l'initiative de la Régie des rentes du Québec dans le but de sensibiliser les Québécois, principalement ceux âgés entre 25 et 45 ans, à l'importance de commencer tôt à épargner en vue de la retraite. Question retraite publie le [Guide de la planification financière de la retraite](#).
- Service Canada, une agence relevant du ministère fédéral de l'Emploi et du développement social, offre sur son site des informations détaillées sur le [Régime de pensions du Canada et Sécurité de la vieillesse](#) et sur les consultations qu'il a mené au sujet du [travail après l'âge de 50 ans](#).
- Régie des rentes du Québec. Le site de la [RRQ](#) contient un large éventail de ressources en lien avec la retraite
- L'Association québécoise des retraités(e)s des secteurs publics et parapublic ([AORP](#))
- La Commission administrative des régimes de retraite et d'assurance du Québec ([CARRA](#))
- Le Ministère de l'emploi et de la solidarité sociale du Québec. Le MESS a constitué un [imposant dossier](#) sur les travaux de la Commission nationale sur la participation au marché du travail des travailleurs de 55 ans ou plus.
- La Compagnie d'assurance Standard Life. Cette compagnie d'assurance publie annuellement le [Résumé de la législation en matière de régimes de retraite](#).
- Le Centre inter universitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO). Le Cirano a publié en octobre 2011 un [rapport de recherche](#) sur la problématique des pensions et des retraites au Québec.
- Le site de la CARRA donne des informations sur le [Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics](#)
- La Fédération de l'âge d'or du Québec. La [FADOQ](#) offre différentes ressources sur son site web, notamment un dossier au sujet du travail des 50 ans ou plus.
- La compagnie d'assurance AXA. Cette compagnie d'assurance publie annuellement le [Baromètre AXA de la retraite au Canada](#). AXA mène de semblables études dans une vingtaine de pays ce qui permet une analyse comparative
- La firme de services-conseils McKinsey a publié en novembre 2014 une étude portant sur l'état de préparation des Québécois face à la retraite. On peut consulter cette étude sur le site de la [CFA Society \(Québec\)](#). Une étude similaire portant sur la préparation des Canadiens peut être consultée sur le site du [CIRANO](#).